Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Audit de la Cour des comptes sur la restauration collective à l'Etat de Vaud

Le Conseil d'Etat a pris connaissance du dernier rapport de la Cour des comptes, dans lequel celle-ci relève une gestion satisfaisante des restaurants mis à disposition des étudiants et collaborateurs de l'Etat de Vaud, tout en proposant un certain nombre de pistes d'amélioration.

Ce dernier audit de la Cour des comptes a analysé vingt-sept restaurants destinés aux étudiants et employés de l'Etat, pour la plupart confiés à la gestion d'une société de restauration collective ou exploités en gérance libre.

Le Conseil d'Etat se réjouit des aspects positifs soulignés dans le rapport : les établissements proposent généralement un choix étendu de plats de bonne qualité. La plupart des restaurants offrent un accueil de bon niveau: "attitudes de service, gentillesse et courtoisie sont au rendez-vous dans la quasi totalité des établissements observés." La comptabilité est habituellement bien tenue, même si ses principes mériteraient d'être plus homogènes. Dans l'ensemble, les moyens financiers débloqués par l'Etat pour équiper ces restaurants ont été bien administrés. Enfin, la majorité des établissements font appel à des circuits d'approvisionnement liés à l'agriculture de proximité.

Le Conseil d'Etat prend également connaissance avec intérêt des pistes d'amélioration suggérées par la Cour des comptes. Parmi celles-ci on peut citer une gouvernance plus centralisée, de manière à uniformiser les pratiques d'un établissement à l'autre, un reporting renforcé, ainsi que des tarifs des repas mieux harmonisés. Les propositions destinées à augmenter l'attractivité des restaurants et à répondre davantage aux attentes et aux goûts des consommateurs sont aussi appréciées.

Sur un plan plus spécifique, les constats concernant le restaurant de l'Ecole d'agriculture de Marcelin ont déjà fait l'objet de décisions. Celles-ci permettront de créer des synergies, de rationaliser la gestion des repas et de diminuer les coûts.

Dans l'ensemble, le Conseil d'Etat peut souscrire aux recommandations de la Cour des comptes. Il s'appuiera sur elles, lors de ses prochaines décisions dans ce domaine.

Lausanne, le 17 décembre 2009

DINF, François Marthaler, conseiller d'Etat, 021 316 70 01 DINF, Philippe Pont, chef du Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL), 021 316 74 60